

**PROCES VERBAL de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
02 décembre 2023**

PVAG_20231202

Date de la réunion	2 décembre 2023
Lieu	1, rue Sainte Anne – 78760 Jouars-Pontchartrain
Membres du CA	Jérémy Farez, David Rigaudie, Sylvaine Vandromme, Pierre-Alexandre Taprest, Pascal Trotel, Suzanne Farez
Participants	<i>Voir feuille d'émargement en pièce jointe</i>
Mode de convocation	E-mail
Objet de la réunion	Assemblée Générale Ordinaire
Rédigé par	Jérémy Farez

Début de la réunion : 18h40

Ordre du jour

1) Retour sur les activités de la saison 2022-2023

Fabien Lacoste (directeur) présente les activités des 3 dernières années au travers de plusieurs graphiques (document joint au compte rendu).

Les éléments à retenir sont :

- Poursuite de la croissance des effectifs après la chute liée au covid
- Répartition des effectifs
 - $\frac{3}{4}$ en musique (dont $\frac{2}{3}$ suit le cursus et le reste est hors cursus)
 - $\frac{1}{4}$ en danse
- L'effectif des enseignants a été stable dans les précédentes années, et a augmenté cette année
 - Ouverture de nouvelles classes (cuivre, danse orientale, ...)

Fabien présente l'intégralité des productions du conservatoire pour l'année écoulée.

Fabien précise que sur la saison 2022-2023, l'accès aux évaluations étaient permises aux proches de l'élève concerné.

Une adhérente précise que la communication n'avait pas été suffisamment claire à ce sujet.

Un adhérent précise que c'est important pour la stratégie économique du conservatoire de permettre l'accès aux examens aux proches, prenant l'exemple de grands-parents finançant les cours de leur petits-enfants.

Fabien a bien confirmé que l'accès des proches aux auditions des élèves n'a pas été empêché et bien au contraire c'est quelque chose que le CMDJP encourage vivement.

Fabien traite le sujet du concert de Noël à venir (17/12/23) : la nouveauté de cette année sera le passage uniquement des ensembles du CMDJP lors de cet événement.

Fabien évoque un projet en cours de réflexion "Les JO de la FM" afin de rendre plus ludique l'apprentissage du solfège.

Fabien parle de l'aspect bâtiment avec notamment :

- Travaux en salle Brigitte, fin prévue fin février 2024
- Accès au bâtiment ABCo (dans la même cour que les locaux du CMDJP)

Un adhérent pose la question : Qui finance ces travaux ? Par extension qui paie les charges des bâtiments utilisés par le CMDJP. La réponse est la commune de Jouars-Pontchartrain.

Un adhérent demande si l'utilisation des salles par le CMDJP entraîne des frais. La réponse est non.

Vote du rapport d'activité :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des personnes présentes

2) Information financière relative à l'exercice 2022-2023

Pascal T (président) reprend la parole afin de présenter le bilan financier de l'exercice 2022-2023.

On rappelle que les dépenses du CMDJP sont à 90% liées à la masse salariale (16 professeurs, 1 directeur, 1 secrétaire) La majorité des cours dispensés sont des cours individuels. Pour ces cours, la cotisation d'un adhérent couvre à hauteur de 50% le coût réel du professeur.

Par opposition les cours collectifs (ateliers de musique, cours de danse), quand ils sont remplis, offrent un bilan positif.

En 2022-2023, le déficit du CMDJP est de 20 000€. Cela s'explique avec les éléments suivants :

- Augmentation du nombre de cours individuels
- Départ de professeurs et du directeur
- Offre promotionnelle pour les pré-inscriptions avant 15/07

On rappelle que chaque année c'est grâce à la subvention de la mairie que le conservatoire arrive à rester au-dessus du seuil statutaire. Pour le précédent exercice (2022-2023), la subvention requise et demandée par l'association était de 75 000€, la subvention votée a été de 65 000€.

Pascal informe l'assemblée que la subvention de l'année en cours (2023-2024) est de 70 000€ pour 75 000€ demandée. L'équipe municipale a aussi voté un budget d'investissement d'environ 1600€ permettant l'achat d'instruments de musique.

Il est précisé que le bureau apprécie et remercie vivement le soutien indispensable des élus de la commune.

Il est rappelé que pour obtenir cette subvention, le CMDJP présente son bilan financier et ses projets à venir devant un comité de gestion (organisé par la mairie)

Pascal fait part de la possibilité pour aider à équilibrer les comptes :

- Engager d'autres subventions de la part des communes limitrophes
- Augmenter le tarif des cours pour les extérieurs à la commune

Un professeur demande un éclaircissement sur le “dégraissage” au niveau de la masse salariale. Pascal répond en prenant l'exemple des coûts liés à l'accompagnement piano qui étaient fixes et mensuels mais sur la dernière année sans exploitation.

3) Approbation des activités et du rapport financier 2022-2023

Vote du bilan financier :

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des personnes présentes

4) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Pascal explique que l'ensemble des membres du bureau sauf Suzanne et Pierre Alexandre sont au bureau depuis 2 années et sont donc automatiquement démissionnaires (selon les dispositions statutaires de l'association)

Suite à cela, Suzanne Farez, trésorière annonce sa démission.

Pascal Trotel annonce ne pas se représenter pour le rôle de président.

Sylvaine Vandromme annonce ne pas se représenter pour le rôle de secrétaire.

Jérémy Farez annonce ne pas se représenter.

David Rigaudie annonce ne pas se représenter.

Pascal demande à l'assemblée qui souhaite rejoindre le bureau. Aucune personne de l'assemblée ne répond favorablement.

Par conséquent, suite à cette Assemblée Générale Ordinaire, Pierre-Alexandre Taprest est le seul membre du bureau.

L'association ne peut pas selon son statut demeurer en l'état.

Cette situation va donner lieu à l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

5) Questions diverses

> *Quelles sont les hypothèses pour la suite de l'association ?*

Le CA sortant répond avec les 2 hypothèses suivantes :

- Un bureau est reconstitué lors de l'AGE et le CMDJP pourra persister
- Aucun bureau ne se constitue, il faudra alors annoncer la dissolution de l'association

> *Quelle est la charge de travail ?*

Suzanne répond en listant les tâches du trésorier que l'on pourrait estimer à quelques heures par semaine lissées sur l'année (avec des périodes très chargées et d'autres moins). Suzanne précise qu'il faudrait 2 personnes à la trésorerie dans l'idéal.

Fin de la réunion : 20h03

Une collation est organisée.

PJ :

- *Rapport financier 2022-2023*
- *Rapport d'activité CMDJP*
- *Feuille d'émargement et procuration*

Fait à Jouars-Pontchartrain le : **02 décembre 2023**

TROTEL Pascal

Président



Suzanne Farez

Trésorière

